

Partout au pays, Canadiens et Canadiennes s'emploient à réduire les émissions dans tous les secteurs de l'économie et tous les aspects de leur vie. Les gouvernements les appuient dans leurs efforts en créant des mesures incitatives pour les choix technologiques et les changements de comportement appropriés; en supprimant des obstacles; et en appuyant les initiatives volontaires et les activités internationales. Les programmes couvrent de nombreux secteurs, de l'agriculture aux bâtiments et à l'industrie en passant par les transports ou les municipalités.

Encourager l'action

TRANSPORTS

Gouvernement du Canada

Carburants de remplacement

Le programme des carburants de remplacement a pour but d'encourager le développement, la production et l'utilisation de nouvelles technologies de carburants et de véhicules. Le programme met l'accent sur un certain nombre de carburants, y compris le propane, le gaz naturel et les alcools, de même que l'électricité et l'hydrogène. Le programme offre un appui aux exploitants de parc automobile dans les secteurs public et privé au moyen d'études économiques et de marché, d'évaluations des émissions et des caractéristiques de sécurité, d'essais sur le marché, d'activités de communications et de sensibilisation, et d'information générale et technique sur les options en matière de carburants au Canada. Le programme parraine également des ateliers auprès de l'industrie et des autres gouvernements afin d'étudier le marché, ainsi que les questions techniques et de politique.

Ressources naturelles Canada,
<http://oee.rncan.gc.ca>
 Peter Reilly-Roe, (613) 996-6001,
peterrr@rncan.gc.ca

Du gaz naturel pour les véhicules

Le programme *Natural Gas for Vehicles*, offert dans les régions du Canada desservies par l'*Alberta Natural Gas*, a été conçu pour encourager la production et l'utilisation de véhicules à gaz naturel. Ce programme octroie une somme de 2 000 \$ pour chaque véhicule à gaz naturel fabriqué en usine et une somme de 500 \$ par véhicule routier converti au gaz naturel. Le programme encourage également l'ouverture de stations-service, la mise en place d'activités à coût partagé de

commercialisation et de sensibilisation, ainsi qu'un cofinancement de la recherche-développement. Le programme se poursuit jusqu'au 31 janvier 2002.

Ressources naturelles Canada,
<http://oee.rncan.gc.ca>
 Peter Reilly-Roe, (613) 996-6001,
peterrr@rncan.gc.ca

Écoflotte

Le programme Écoflotte aide les gestionnaires à réduire leurs coûts en carburant et les émissions polluantes des véhicules, par des pratiques éconergétiques. Le programme produit des données de consommation d'énergie et des profils pour des segments du parc automobile. Il offre un éventail de produits, dont une trousse d'outils de gestion d'énergie, un répertoire d'histoires de réussite et d'études de cas illustrant les meilleures pratiques. Il offre aussi la formation *Conducteur averti*.

Ressources naturelles Canada,
<http://oee.rncan.gc.ca>
 Bob Smith, (613) 992-9608,
bobsmith@rncan.gc.ca

ÉnerGuide pour les véhicules

Le programme ÉnerGuide pour les véhicules offre aux futurs acheteurs de véhicules neufs de l'information sur la consommation et les coûts d'essence afin de les aider à établir des comparaisons et à faire l'achat du véhicule à plus faible consommation de carburant qui puisse répondre à leurs besoins. La trousse Énerguide comprend les étiquettes Énerguide (apposées sur tous les véhicules neufs vendus au Canada), le *Guide de consommation de carburant* (une liste complète de l'information sur la consommation d'essence pour tous les véhicules neufs) et une liste des prix d'efficacité

énergétique du Canada qui identifient les véhicules à plus faible consommation de carburant dans différentes catégories).

Ressources naturelles Canada,
<http://oee.rncan.gc.ca>
Charles Villeneuve, (613) 947-7788,
chvillen@rncan.gc.ca

Incitations fiscales : taxe d'accise

L'exemption de taxe d'accise fédérale sur l'alcool-essence ou l'essence d'aviation, qui a été maintenue dans le budget fédéral de 2000, autorise à une réduction proportionnelle de la taxe d'accise due sur la proportion d'éthanol et de méthanol dans les cas où l'essence ou l'essence d'aviation a été mélangée avec de l'alcool pour produire un carburant ou un carburant pour l'aviation qui contient moins de 1,35 % d'alcool par volume. L'exemption s'applique à la portion de l'éthanol et du méthanol (alcools) produits à partir de biomasse ou de matières premières renouvelables. Par exemple, un mélange méthanol-essence de 10 % remplirait les conditions d'une réduction de 10 % du taux actuel de taxe d'accise (soit une réduction d'environ 1 cent par litre) alors qu'un mélange de 20 % entraînerait une réduction de 2 cents (soit une taxe de 8 cents par litre au lieu de 10 cents). L'exemption ne s'applique toutefois pas à l'éthanol ou au méthanol produits à partir de pétrole, de gaz naturel ou de charbon. De plus, la taxe d'accise fédérale ne s'applique ni au propane, ni au gaz naturel comprimé lorsqu'ils sont utilisés comme carburants.

Ministère des Finances, www.fin.gc.ca
Francine Noftle, (613) 992-3246,
noftle.francine@fin.gc.ca

Programme de consommation efficace de carburant des véhicules

Le programme de consommation efficace de carburant des véhicules vise à favoriser une plus grande efficacité de consommation de carburant par les véhicules en encourageant les manufacturiers de véhicules automobiles à atteindre les objectifs volontaires de consommation annuelle moyenne d'essence pour les automobiles neuves vendues au Canada. Fruit de la collaboration des manufacturiers de véhicules automobiles dans le cadre d'un protocole d'entente sur la consommation efficace de carburant, cette initiative se concentre sur les améliorations possibles à la

technologie des carburants et fournit au consommateur des renseignements sur l'efficacité énergétique de son véhicule.

Ressources naturelles Canada,
<http://oee.rncan.gc.ca>
Marie Schingh, (613) 995-8401,
mschingh@rncan.gc.ca

Programme du Bon Sens au volant

Le programme du Bon Sens au volant cherche à promouvoir des pratiques éconergétiques chez les automobilistes canadiens au moyen de publications, d'activités, de projets conjoints et d'une trousse pour apprenti conducteur à la disposition de tous les moniteurs de conduite automobile au Canada. Le programme du Bon Sens au volant offre également aux automobilistes canadiens des pistes utiles sur l'achat d'un véhicule, sa conduite et son entretien, afin de réduire la consommation d'essence et l'émission de gaz à effet de serre.

Ressources naturelles Canada,
<http://oee.rncan.gc.ca>
Catherine Ray, (613) 995-5264, cray@rncan.gc.ca

Sur la route du transport durable (MOST)

Le programme Sur la route du transport durable a été créé pour appuyer les projets qui forgent les outils de formation, de sensibilisation et d'analyse dont le Canada a besoin pour que le transport écologiquement viable devienne réalité. Le programme MOST offre du financement à des projets qui fourniront aux Canadiens et aux Canadiennes des renseignements pratiques et des outils pour mieux comprendre le besoin d'un transport écologiquement viable, qui encourageront la création de moyens innovateurs de promotion du transport économiquement viable et qui procureront des avantages environnementaux quantifiables sur le plan du développement durable.

Transports Canada,
www.tc.gc.ca/envaffaires/MOST/Main_f.htm
Renetta Siemens, (613) 993-1869,
siemenr@tc.gc.ca

Système de transport intelligent (STI) pour le Canada : vers la mobilité intelligente

Ce plan définit la stratégie fédérale pour stimuler l'élaboration et la mise en place de ces systèmes dans les régions urbaines et rurales du Canada. On





visé ainsi à optimiser l'utilisation et l'efficacité d'infrastructures existantes et à satisfaire de manière plus responsable les futurs besoins de mobilité. Le plan de STI fournit le leadership et l'appui nécessaires pour faire progresser l'application et la compatibilité de techniques de STI pour rendre sécuritaire, intégré, efficace et durable le système de transport terrestre diversifié du Canada. Pour accélérer l'implantation, l'intégration et l'interopérabilité du STI dans tous les modes de transport, le gouvernement fédéral appuiera financièrement l'implantation et l'intégration du STI, de manière à susciter des investissements publics et privés complémentaires.

Transports Canada,
www.tc.gc.ca/pol/en/its/menu_e.htm
Theresa Spadaccini, (613) 991-6441,
spadact@tc.gc.ca

Colombie-Britannique

Consultation sur les options visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des camions légers et des voitures de tourisme
La Colombie-Britannique mène actuellement des consultations auprès des intervenants afin d'identifier et d'évaluer des options en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre des voitures de tourisme et des camions légers, y compris une option concernant un système de tarification fondé sur l'efficacité du rendement du véhicule. Un document de travail qui présentera les options et leurs impacts sera diffusé au cours de l'automne 2000 et offert sur le site Web du *Ministry of Finance and Corporate Relations*.

Ministry of Finance and Corporate Relations,
www.fin.gov.bc.ca
Glen Armstrong, (250) 387-4196,
glen.armstrong@gems2.gov.bc.ca

Couloirs réservés aux véhicules à forte densité d'occupation et aux autobus
La Colombie-Britannique prévoit consacrer environ 21 millions de dollars au cours de l'exercice 2000-2001 aux projets de couloirs réservés afin d'encourager les gens à faire du covoiturage et à utiliser autobus, fourgonnettes et tout autre véhicule à plusieurs passagers dans la vallée du Bas-Fraser.

Ministry of Finance and Corporate Relations
www.th.gov.bc.ca/BCHighways/capehorn/
capehorn.htm

Communications Branch, (250) 387-7788,
www.gov.bc.ca/th/cont/ (courriel via le site Web)

Croissance régionale et stratégies de gestion de la demande en transport (GDT)

Le gouvernement de la Colombie-Britannique offre un soutien technique aux administrations locales et régionales dans les principaux secteurs de croissance urbaine (vallée du Bas-Fraser, vallée de l'Okanagan et agglomération de Victoria) pour aider celles-ci à développer des stratégies régionales de croissance et de gestion de la demande en transport (GDT). Ces stratégies visent à réduire les émissions des véhicules grâce à des types de lotissement et des modes de transport qui favorisent une diminution d'utilisation des véhicules et raccourcissent les distances de déplacement.

Ministry of Transportation and Highways,
Communications Branch, (250) 387-7788,
www.gov.bc.ca/th/cont/ (courriel via le site Web)

Cyclomoteurs

La loi adoptée cette année en Colombie-Britannique encourage les gens à se servir de bicyclettes à moteur (ou cyclomoteurs) comme mode de transport de remplacement. (Ces bicyclettes sont munies d'un moteur accessoire qui facilite la montée dans les côtes ou en cas de besoin.) Aux termes de l'amendement apporté à la loi sur les véhicules moteurs (*Motor Vehicle Act*), les personnes à cyclomoteur ne seront pas tenues de se munir d'immatriculation, de permis de conduire ni d'assurance.

Bill Mumford, (250) 414-7902,
bill.mumford@icbc.com

Développement de réseaux pour les cyclistes dans les municipalités et de couloirs pour cyclistes entre les municipalités

La BC Transportation Financing Authority investit deux millions de dollars chaque année dans le développement de réseaux pour les cyclistes sur une base de coûts partagés également avec les administrations locales. Le financement du programme de réseaux pour les cyclistes atteint 1,73 million de dollars pour l'exercice 2000-2001. La province intègre l'utilisation de la bicyclette en fournissant des installations sans danger, accessibles et pratiques sur les routes de la province et en publiant une politique de l'utilisation du vélo. En outre la province a engagé 5 millions de



dollars (3,5 millions en 2000-2001) dans l'aménagement du sentier transcanadien.

*Ministry of Transportation and Highways,
Communications Branch, (250) 387-7788,
www.gov.bc.ca/th/cont/ (courriel via le site Web)*

Exonération fiscale pour les carburants de remplacement

Le gouvernement de la Colombie-Britannique exempte de la taxe sur les carburants pour moteur le gaz naturel et les mélanges comprenant 85 % d'éthanol et de méthanol utilisés dans les véhicules à moteur. Pour le propane destiné aux voitures, il a aussi adopté un taux d'imposition préférentiel équivalant à 7 % du prix, ce qui, du point de vue énergétique, est bien inférieur au taux d'imposition sur l'essence. L'éthanol entrant dans les mélanges d'essence et d'éthanol plus faibles fera l'objet d'une exonération fiscale dès qu'une usine de production d'éthanol à échelle commerciale sera en exploitation dans la province.

*Ministry of Finance and Corporate Relations
www.fin.gov.bc.ca/revenue/ctb/MoreTopics.htm
(Voir le Bulletin 85)
Dave Barnett, (250) 387-9072,
dave.barnett@gems9.gov.bc.ca*

Perception d'une taxe sur l'essence et le diesel pour les transports en commun

Une taxe sur l'essence et le diesel est perçue en Colombie-Britannique au nom d'un certain nombre d'organismes de transport public (c'est-à-dire 4 cents le litre dans le district régional de Vancouver et 2,5 cents le litre dans l'agglomération de Victoria), en plus de la taxe générale sur les carburants (essence et diesel).

*Ministry of Finance and Corporate Relations
www.fin.gov.bc.ca/revenue/ctb/MoreTopics.htm
(Voir le Bulletin 85)
Dave Barnett, (250) 387-9072,
dave.barnett@gems9.gov.bc.ca*

Politique fiscale à long terme pour les carburants de remplacement

La Colombie-Britannique met actuellement en place une politique fiscale générale à long terme qui touchera tous les carburants de remplacement. En vertu de cette politique, les taux d'imposition sur les carburants de remplacement seront progressifs, fondés

sur la part de marché et les avantages environnementaux, le taux d'imposition maximal devant être inférieur au taux d'imposition sur l'essence. Cette mesure garantira aux fournisseurs et aux consommateurs de carburants de remplacement que ceux-ci bénéficieront d'un traitement fiscal préférentiel à long terme, afin d'encourager le développement et la distribution de ces carburants et l'achat de véhicules utilisant des carburants de remplacement.

*Ministry of Finance and Corporate Relations
www.fin.gov.bc.ca/revenue/ctb/MoreTopics.htm
(Voir le Bulletin 85)
Dave Barnett, (250) 387-9072,
dave.barnett@gems9.gov.bc.ca*

Prolongement du *SkyTrain*

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a investi 1,2 milliard de dollars dans la construction de la nouvelle *Millennium Line* du *Sky Train*, une voie de 21 kilomètres qui relie New Westminster et Vancouver par les corridors Lougheed et Broadway. Il étudie actuellement la possibilité d'établir de futures liaisons vers d'autres villes du Bas-Fraser, y compris une voie reliant Port Moody et Coquitlam, et une autre à l'ouest du Vancouver Community College.

*Rapid Transit Project 2000 Ltd.,
Information Services,
(604) 739-6985, info@rapidtransit.bc.ca*

Remise partielle de la taxe de vente pour les véhicules alimentés par un carburant de remplacement et fabriqués en usine, de même que pour la conversion des véhicules

Le gouvernement de la Colombie-Britannique octroie un remboursement de taxe de vente provinciale de 500 \$ pour l'achat de véhicules neufs à carburant de remplacement et fabriqués en usine, de même qu'une somme pouvant atteindre 5 000 \$ pour les autobus à carburant de remplacement admissibles au programme. Les trousseaux et les frais d'installation en vue de la conversion à des véhicules moteurs mus par des carburants de remplacement tels que le propane, le gaz naturel et l'électricité seront également exemptés de la taxe de vente provinciale.

*Ministry of Finance and Corporate Relations
www.fin.gov.bc.ca/revenue/ctb/MoreTopics.htm
(Voir le Bulletin 85)
Glen Armstrong, (250) 387-4196,
glen.armstrong@gems2.gov.bc.ca*





Système de transport intelligent (STI)

Pour améliorer la fluidité de la circulation dans certaines situations, le projet pilote du plan de gestion de la circulation comprend un système d'avertissement précoce des voyageurs et un système de réaction aux accidents sur la Transcanadienne dans toute la vallée du Bas-Fraser. Un plan stratégique sur l'exploitation de véhicules utilitaires est en cours d'élaboration. Ce plan stratégique devrait être mis en place au cours de l'année, de même qu'un projet pilote sur un plan de gestion de la circulation portant sur la gestion des accidents et les systèmes d'information pour les voyageurs sur la Transcanadienne.

*Ministry of Transportation and Highways,
Communications Branch,
(250) 387-7788, www.gov.bc.ca/th/cont/
(courriel via le site Web)*

Alberta

Amélioration des transports en commun

Le remplacement d'autobus et l'expansion des trains légers sur rail (TLR) sont deux mesures de transports en commun visant à augmenter l'utilisation des transports en commun dans les centres urbains. Cela est possible grâce au financement assuré par les gouvernements fédéral et provinciaux afin d'améliorer les transports en commun et d'accroître leur infrastructure. Dans leur plan d'investissement d'infrastructure des transports, Calgary et Edmonton ont respectivement identifié le remplacement d'autobus urbains et l'expansion des TLR comme zones d'investissement. Le financement de ces mesures à Edmonton et à Calgary a été garanti par la nouvelle allocation aux provinces des recettes fiscales sur les carburants.

Lawrence Schmidt, (780) 415-0682,
lawrence.schmidt@gov.ab.ca

Saskatchewan

Programme consultatif sur les lignes ferroviaires sur courte distance

Ce programme offre des conseils techniques, juridiques et de marketing aux groupes intéressés à mettre en place des lignes ferroviaires sur courte distance. Il a pour objectif de réduire les coûts de transport des producteurs céréaliers associés au transport par camion,

à minimiser l'endommagement des chaussées minces par la circulation de camions lourdement chargés et à réduire le fardeau fiscal des résidents en milieu rural, en raison de l'élimination des voies ferrées et des silos élévateurs. Six lignes ferroviaires sur courte distance sont actuellement en service; une septième est prévue. Le réseau des lignes ferroviaires sur courte distance devrait atteindre 1 200 kilomètres d'ici la fin de l'année.

Ed Zsombor, (306) 787-5847,
ed.zsombor.hi@govmail.gov.sk.ca

Programme de partenariat de transport routier

Ce programme offre aux compagnies l'occasion d'améliorer l'efficacité de leurs activités de transport en légalisant le transport de charges excessives ou de longueurs inhabituelles sur le réseau routier provincial. Les compagnies doivent respecter des exigences opérationnelles spécifiques et notamment, informer le Ministère des économies découlant du partage de fret. Les objectifs de ce programme consistent à appuyer le développement économique de la Saskatchewan, à offrir des revenus additionnels en vue de l'amélioration des routes, à promouvoir l'utilisation de technologies plus efficaces et plus respectueuses des routes, et à s'assurer que la circulation des poids lourds industriels ne revient pas trop cher pour les contribuables et qu'elle ne gêne pas trop les automobilistes.

John Palaschuk, (306) 787-4846,
john.palaschuk.hi@govmail.gov.sk.ca

Réduction des composés organiques volatils

Le *Saskatchewan Department of Highways and Transportation* (ministère de la voirie et du transport de la Saskatchewan) cherche à réduire les émissions des composés organiques volatils en diminuant l'utilisation de la trichloréthylène dans les essais d'asphalte; en appuyant l'utilisation d'émulsion de bitume au lieu de bitume fluxé, lorsque possible; et en utilisant plus souvent les peintures à base d'eau pour le marquage des routes.

Magdy Beshara, (306) 787-4922,
mbeshara@highways.gov.sk.ca



Québec

Programme des transports en commun

Ce programme vise principalement à assurer, surtout au cœur des grandes agglomérations urbaines, des conditions privilégiant les transports en commun comme principal mode de déplacement, en plus de favoriser le maintien et le développement de réseaux et de services efficaces. Le volet «immobilisations» du Programme vise d'abord à privilégier le maintien des actifs et l'amélioration des infrastructures, et ensuite l'expansion des réseaux.

Ministère des Transports,
www.mtq.gouv.qc.ca/ministere/programmes/c11.htm
Robert Carignan, (418) 644-0316 ou
Christian Crête (418) 643-7896

Programme-employeur

Le ministère des Transports du Québec a élaboré un plan de transport en entreprise qui comprend une gamme de mesures susceptibles d'être mises en œuvre par les employeurs pour faciliter les déplacements des employés entre leur domicile et leur lieu de travail. Ce programme consiste principalement à modifier des habitudes de déplacement, c'est-à-dire, par exemple, à utiliser les transports en commun, à faire du covoiturage et à repenser la gestion des stationnements, etc.

Ministère des Transports, www.mtq.gouv.qc.ca
Christine Duby, (514) 864-1730, poste 261

Île-du-Prince-Édouard

PEI Enerpool

Ce programme vise à démontrer le potentiel de conservation d'énergie que représente le covoiturage. Le Service de l'énergie et des minéraux du ministère du Développement et de la technologie de l'Île-du-Prince-Édouard commandite deux fourgonnettes qui offrent, les jours ouvrables, le transport aller-retour vers Charlottetown.

Jessie MacPhail, (902) 368-5010,
jmmacpha@gov.pe.ca

Système d'information météorologique routier

Une meilleure connaissance des conditions spécifiques de la route (conditions météorologiques, humidité, vitesse du vent, concentration de sel) permet d'améliorer grandement les prévisions des conditions

routières. Ce système facilite la prise des décisions de voirie, ce qui permet une utilisation plus efficace du parc d'entretien des voies publiques. Une information précise et spécifique sur les conditions routières permet de repérer les secteurs qui posent des problèmes et de mieux répartir l'équipement.

Jessie MacPhail, (902) 368-5010,
jmmacpha@gov.pe.ca

Système d'information perfectionné à l'intention des automobilistes

Les voyageurs bien informés prennent des décisions mieux éclairées, qui se traduisent généralement par des itinéraires plus efficaces. Un système d'information pour voyageurs donne de l'information sur les conditions météorologiques et l'état des routes, les zones de travaux routiers, les détours et la congestion au moyen de bulletins radio, de messages divers, de pages Web ou autres moyens. Le ministère des Transports et des Travaux publics de l'Île-du-Prince-Édouard étudie actuellement le système ATIS et recherche les meilleurs moyens de distribuer l'information.

www.gov.pe.ca/mapguide/index.php3
Cathy Worth, (902) 894-0271,
cworth@gov.pe.ca

Signalisation synchronisée dans l'agglomération de Charlottetown

L'amélioration du débit de la circulation aux intersections grâce à l'application de systèmes de transport intelligents réduit les émissions des véhicules en minimisant le temps de marche au ralenti aux feux rouges. La première phase qui consiste à élargir l'intersection sur le périphérique de Charlottetown en vue de permettre l'aménagement de deux voies prioritaires dans chaque direction est maintenant terminé, offrant ainsi une signalisation synchronisée tout le long de cette section de la route. Le système sera élargi au cours de la deuxième phase, de façon à inclure l'avenue University. Si l'on parvient à obtenir les subventions nécessaires et la participation de la Ville de Charlottetown au projet, la mise en œuvre de la troisième phase comprendra la modernisation de tout le système de signalisation (une quarantaine d'intersections) de façon à améliorer l'ensemble des intersections de l'agglomération de Charlottetown.

Helen Blake, (902) 566-5155,
heblake@gov.pe.ca





Nouvelle-Écosse

Programme TRAX (Transportation Halifax)

TRAX est un programme d'éducation du public visant à réduire l'utilisation des véhicules privés et à encourager les transports en commun, le covoiturage, la marche et le cyclisme comme solutions de rechange saines et viables. Plusieurs grands employeurs au cœur d'Halifax recevront de l'aide afin d'élaborer des programmes internes. Les initiatives efficaces existantes de transports en commun seront appuyées, et des efforts seront entrepris afin d'amender les lois existantes ou d'en introduire de nouvelles, dans le but de rendre les services de transports en commun plus efficaces. Un partenariat avec le secteur de la santé permettra de souligner les aspects négatifs liés à l'utilisation des véhicules personnels et les aspects positifs des solutions de rechange.

Sue Watson/Rebecca O'Brien, (902) 429-0924,
TRAX@istar.ca.

ÉLECTRICITÉ

Gouvernement du Canada

Déduction pour amortissement (DPA)
et autres changements connexes

Le gouvernement du Canada a apporté plusieurs modifications aux budgets des années 1996 à 2000 afin d'encourager, de façon directe ou indirecte, l'investissement dans certains types de technologies d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables. Parmi ces modifications, on trouve les éléments suivants :

- I. Extension des taux de DPA supérieurs (ex. : 30 pour cent) pour le matériel utilisé dans les systèmes photovoltaïques dont les exigences pour un capacité de pointe minimale ont diminué (c.-à-d. 3 kilowatts plutôt que 10);
- II. Permettre la déduction entière de certains frais de préproduction pour les projets d'énergies renouvelables. Par des conventions d'émission d'action accréditives, il devient possible de renoncer à ces frais en faveur des actionnaires. Cela facilite l'accès au financement des premières phases d'un projet, lorsque les revenus faibles ou inexistant ne permettent pas d'utiliser les déductions fiscales relatives à ces dépenses;
- III. Inclure des aérogénérateurs d'essai comme dépense de préproduction admissible pour un transfert;

- IV. Augmenter les taux de DPA pour un distributeur d'eau ou de chaleur de 4 à 8 pour cent pour le matériel de production et de distribution (sauf pour les immeubles et autres structures);
- V. Élargir le choix de la catégorie distincte afin d'inclure les turbines à gaz naturel. Le choix d'une catégorie distincte permet aux contribuables de déduire en totalité la fraction non amortie du coût en capital à titre de perte finale lors de l'aliénation de tous les biens de la catégorie, y compris le matériel usagé;
- VI. Extension des taux de DPA supérieurs (c.-à-d. 30 pour cent) pour les génératrices alimentées par les torchères de gaz des champs de pétrole. (Cette mesure permet de diminuer les émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie du pétrole et du gaz grâce à un procédé de combustion mieux contrôlé et par le remplacement de la production d'électricité par des centrales thermiques au charbon.)

Ministères des Finances, www.fin.gc.ca
Bill Toms, (613) 992-0960, toms.bill@fin.gc.ca

ÉnerGuide pour l'équipement

Grâce au programme ÉnerGuide pour l'équipement, nous sommes assurés que les gros appareils domestiques neufs et les climatiseurs individuels sont conformes à la *Loi sur l'efficacité énergétique* du Canada et portent une étiquette *ÉnerGuide*, qu'il s'agisse d'une évaluation de la consommation annuelle d'énergie (pour les gros appareils domestiques) ou d'une cote d'efficacité énergétique (climatiseurs). Toutes les cotes sont basées sur des tests normalisés. Cette étiquette donne aux consommateurs des renseignements sûrs et cohérents sur l'efficacité énergétique des appareils.

Ressources naturelles Canada,
<http://oeenrcan.gc.ca>
Anne Wilkins, (613) 992-3900,
awilkins@rncan.gc.ca

Équipement et appareils éconergétiques

Le Règlement sur l'efficacité énergétique accompagnant la *Loi sur l'efficacité énergétique*, vise l'élimination des matériels consommateurs d'énergie inefficaces en imposant un rendement énergétique minimal.

Ressources naturelles Canada,
<http://oeenrcan.gc.ca>
John Cockburn, (613) 996-4359,
jcockbur@rncan.gc.ca



Encourager l'action

Extension du crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation

L'extension de 7 pour cent du crédit d'impôt pour la fabrication et la transformation de la production d'électricité, annoncée en 1999 au budget du gouvernement du Canada, encouragera les investissements dans de nouvelles capacités de production d'électricité. Un changement connexe au budget de 2000 encouragera le chauffage à distance en offrant le même taux d'imposition du revenu à toutes les centrales à la vapeur dont les ventes serviront à autre chose qu'à la production d'électricité.

Ministères des Finances, www.fin.gc.ca
Bill Toms, (613) 992-0960, toms.bill@fin.gc.ca

Colombie-Britannique

Initiatives de BC Hydro relatives aux gaz à effet de serre

B.C. Hydro a entrepris plusieurs initiatives en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre :

- Le *Energy Futures Program* énumère les options d'énergie verte, y compris les approvisionnements en énergie verte, les nouveaux produits ou services et les nouvelles entreprises commerciales. Parmi les options envisagées, on compte le vent, les petites centrales hydroélectriques, les copeaux de bois, l'énergie de quartier et l'homologation de l'énergie verte. Deux appareils de mesure du vent ont été installés afin d'évaluer la viabilité du vent, et trois autres seront installés dans la province au cours de la prochaine année.
- *PowerSmart* est un programme d'efficacité énergétique qui aide les clients à économiser l'énergie. BC Hydro augmente également l'efficacité énergétique de ses propres installations; par exemple, en améliorant l'efficacité de la production hydroélectrique (Resource Smart Program) et en modernisant la centrale thermique Burrard. BC Hydro s'est également engagée à verser plus de deux millions de dollars pour l'achat de crédits d'émission de gaz à effet de serre au cours de l'année financière 2000-2001.
- *Request for Green Power* consiste en un engagement voulant que 10 % de toutes les nouvelles acquisitions en ressources soient des ressources écologiques (c'est-à-dire, renouvelables, sociale-

ment responsables, donnant droit à une licence et ayant un faible impact sur l'environnement).

BC Hydro, www.bchydro.com/environnement
Kristann Boudreau, (604) 623-3536,
kristann.boudreau@bchydro.bc.ca

Alberta

ATCO Electric

- ASHCORT Technologies Ltd. est une nouvelle filiale dans la commercialisation des cendres. Les ventes de cendres ont augmenté de plus de 50% durant la première année d'exploitation de l'entreprise.
- Promouvoir l'efficacité énergétique – parmi ses projets internes d'efficacité énergétique, on retrouve une installation d'électricité solaire à sa sous-station d'Anderson, une amélioration du rendement d'une turbine à sa station de Sheerness, une remise à neuf de la tuyauterie de combustible et des modifications à sa soute à charbon à sa station H.R. Milner, de même que l'achat de véhicules à haut rendement énergétique à l'usage de l'entreprise. De plus, ATCO Electric travaille avec ses clients afin d'améliorer l'utilisation efficace de l'énergie dans leur foyer et leur entreprise. L'entreprise a également établi des partenariats avec les communautés pour partager des idées et aborder les préoccupations environnementales locales, en plus d'élaborer du matériel didactique utilisé par les écoles et d'autres groupes dans les régions où elle offre ses services.

www.atcoelectric.com

EPCOR

- Les cendres volantes de charbon sont des particules aéroportées produites par les centrales thermiques alimentées au charbon. Elles ont des propriétés physiques et chimiques semblables au calcaire, qui est utilisé pour faire du ciment. Ces propriétés permettent aux cendres volantes de remplacer le calcaire dans la fabrication du béton et on a découvert qu'elles augmentent la résistance et la durabilité à long terme du ciment. Le fait d'utiliser des cendres volantes à la place du calcaire réduit le besoin d'en disposer dans un site d'enfouissement, permet d'éviter les coûts d'enfouissement et de générer des recettes





lorsque les cendres sont vendues. Cela permet également de consommer moins d'énergie dans la fabrication du béton. En 1999, EPCOR a vendu 61 918 tonnes de cendres pour la fabrication du ciment, ce qui représente une réduction nette de dioxyde de carbone de 31 000 tonnes.

www.epcor-group.com

- EnVest™ est un programme de rentabilité énergétique qui donne la possibilité aux clients commerciaux et industriels de réduire leur consommation d'énergie. EPCOR a créé EnVest™ pour permettre à ces clients d'investir de nouveau dans leur entreprise. Grâce à ce programme, les clients évitent les grands besoins en capitaux généralement requis dans les améliorations apportées aux présentes installations pour l'économie d'énergie et d'eau. En devenant partenaire du programme EnVest™, les clients commerciaux et industriels ont accès à toutes les ressources nécessaires pour apporter des améliorations énergétiques d'envergure à leur réseau d'alimentation en eau, leur système au gaz et leur installation électrique actuels. Le programme leur permet aussi d'apprendre comment diminuer leurs coûts d'exploitation, limiter l'incidence de leur exploitation sur l'environnement et accéder à un financement à prix abordable pour couvrir les frais de projets.

www.epcor-group.com
envest@epcor.com

- Exploitation des colonnes de service – En août 1996, EPCOR a conclu une entente avec Moen Lumber Sales d'Edmonton pour recycler les colonnes de service usagées de cèdre. Moen vend les colonnes, qui remplacent les bois débités inexploités sur le marché du détail, ce qui a eu pour conséquence de nombreux profits. Les colonnes de service usagées ne sont plus envoyées au site d'enfouissement, ce qui signifie une diminution de l'exploitation des arbres et de la consommation d'énergie associée à cette exploitation. Grâce à ce programme, il y a eu des réductions des émissions de dioxyde de carbone de 20 000 tonnes en 1999. Les compensations du dioxyde de carbone associées à la réorientation de la foresterie, ainsi que l'économie des émissions

de gaz à effet de serre et des incidences aux systèmes radiculaires sont évaluées à 124 000 tonnes supplémentaires par année.

www.epcor-group.com

- Gaz d'enfouissement – Du méthane provenant du site d'enfouissement de Clover Bar est utilisé comme source d'énergie de remplacement pour produire de l'électricité à la centrale d'EPCOR à Clover Bar. Plus de 70 puits actifs au site d'enfouissement de Clover Bar, d'un nombre total supérieur à 110 puits, produisent 39 000 mètres cubes de gaz d'enfouissement chaque jour. Le méthane utilisé à Clover Bar produit de l'électricité au taux moyen de 5700 kilowatts d'énergie électrique nette, assez pour répondre aux besoins énergétiques de 4100 foyers.

www.epcor-group.com,
Tim Boston, (780) 412-3268

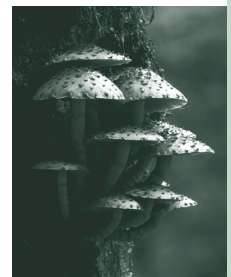
- Se tenir debout pour les arbres – EPCOR s'est joint à 40 autres services publics canadiens et américains pour constituer le programme UtiliTree. L'objectif de l'entreprise UtiliTree Carbon Company est de promouvoir une gestion écologique et économique durable des forêts. Elle parraine des projets tels que la plantation d'arbres, la protection des forêts et une gestion innovatrice des forêts ayant pour conséquence le stockage de carbone. La participation d'EPCOR au projet UtiliTree a entraîné une compensation de 16 200 tonnes de dioxyde de carbone en 1999.

www.epcor-group.com

TransAlta

- Compensations – TransAlta a signé une entente pour acheter jusqu'à 2,8 millions de tonnes métriques de crédits de réduction des émissions de carbone provenant de fermes aux États-Unis. Les crédits de ces réductions seront livrés à TransAlta au début de 2008. TransAlta dirige un consortium de sept entreprises canadiennes qui participent au marché dans le cadre du *Greenhouse Emissions Management Consortium* (GEMCo).

www.transalta.com
sustainable_development@transalta.com



Encourager l'action

- Ventes de cendres – En 1999, TransAlta a vendu environ 16% des cendres volantes provenant de ses centrales thermiques alimentées au charbon à des entreprises de ciment de l'Alberta et de la Colombie-Britannique. La même année, TransAlta a vendu 348 618 tonnes de cendres, réduisant les émissions de CO₂ de 20 357 tonnes.

www.transalta.com
sustainable_development@transalta.com

- Achats renouvelables
TransAlta a acheté de l'énergie renouvelable en Alberta dans le cadre de la *Small Power Research and Development Act*. Par le biais de ce programme, TransAlta a signé des contrats à long terme avec différents producteurs indépendants d'énergie renouvelable pour l'achat d'énergie à des prix autorisés par la loi. En 1999, TransAlta a acheté 573 806 megawatt-heures d'électricité produite par l'énergie éolienne, la biomasse et de petites exploitations hydroélectriques.

www.transalta.com
sustainable_development@transalta.com

Saskatchewan

Initiative de SaskEnergy pour contrer les changements climatiques
SaskEnergy a mis en place, il y a huit ans, diverses mesures de réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des entreprises. L'entreprise poursuit les projets les plus rentables recensés par le groupe de travail interne sur les changements climatiques ainsi que la recherche sur les nouveaux moyens de réduire son impact sur l'environnement. SaskEnergy est parvenue au tiers de ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui sont de 6 % inférieurs aux niveaux de 1990 d'ici 2005, lorsqu'un grand nombre de ces projets seront à peu près terminés. En plus de ses initiatives internes, SaskEnergy appuie fortement les initiatives provinciales visant à sensibiliser le public, à améliorer l'efficacité énergétique des entreprises de la Saskatchewan et des résidents et à contribuer à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces initiatives incluent les ateliers du programme Les citoyens à l'œuvre, la conversion des véhicules au gaz naturel, le programme des MAISONS R-2000, les programmes de gestion de l'énergie dans les bâtiments industriels et commerciaux, et diverses initiatives de recherche-développement.

SaskEnergy
www.saskenergy.com
Bernard Ryma, (306) 777-9368,
bryma@saskenergy.sk.ca

Initiative du Plan d'action sur les changements climatiques de SaskPower
SaskPower a adopté une approche en quatre volets en vue de réduire les gaz à effet de serre (GES). À l'interne, SaskPower s'efforce d'améliorer l'efficacité globale, alors qu'au nombre des programmes destinés à la clientèle, on compte l'*Energy Solutions Program* et la participation au programme *Les citoyens à l'œuvre*. Au nombre des projets de réduction des GES, on compte les projets mis en place dans le cadre de GEMCo de même que les projets SERM de réduction des GES dans les forêts et d'autres à diverses étapes d'élaboration. La recherche-développement s'est concentrée sur les techniques non polluantes d'utilisation du charbon, le captage et le stockage du CO₂ et la séquestration terrestre du carbone.

SaskPower, www.saskpower.com
Cynthia Edwards, (306) 566-3247,
cedwards@saskpower.com

Nouveau-Brunswick

Normes d'efficacité énergétique pour l'équipement
L'objectif de ce programme consiste à améliorer l'efficacité énergétique de produits choisis et à éliminer l'utilisation de produits inefficaces. En tout, 23 catégories d'équipement tel que des réfrigérateurs, des laveuses, des moteurs électriques et des appareils d'éclairage ont été réglementés afin d'obtenir des niveaux d'efficacité énergétique minimums en vertu de la *Loi sur l'efficacité énergétique*.

Réjean Thibodeau, (506) 453-2206,
rejean.thibodeau@gnb.ca

Politique de cogénération

Le Nouveau-Brunswick a élaboré une politique de cogénération afin d'encourager l'achat d'électricité dans les cas où une industrie se modernise ou prend de l'expansion. En 1996, 38,5 mégawatts de biocombustible étaient ajoutés au réseau électrique du Nouveau-Brunswick. Le projet permet de réduire de 250 kilotonnes les émissions annuelles de CO₂. On recherche continuellement de nouvelles possibilités d'augmenter le niveau de cogénération.

Darwin Curtis, (506) 453-2206,
darwin.curtis@gnb.ca





Yukon

Programme de mesures incitatives
en vue de la vente d'électricité

Ce programme encourage l'utilisation des surplus d'électricité renouvelable afin de remplacer les combustibles fossiles servant au chauffage des bâtiments et de l'eau. Le programme garantira un rendement aux clients qui installent l'équipement nécessaire en vue d'acheter une forme secondaire d'énergie.

www.yec.yk.ca/
Duncan Sinclair, (867) 393-5334,
duncan.sinclair@yec.yk.ca

Territoires du Nord-Ouest

Développement de systèmes à chaleur résiduelle
La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest exploite des centrales de production d'électricité à moteur diesel dans la plupart des communautés des Territoires du Nord-Ouest (ainsi qu'au Nunavut). La chaleur provenant du refroidissement des génératrices est utilisée pour réduire la quantité de mazout domestique consommé par les bâtiments et les établissements à proximité. Des systèmes sont installés là où il est possible de le faire. La Société d'énergie a signé une entente avec le ministère des Travaux publics et des Services du territoire afin de collaborer dans ces installations.

www.gov.nt.ca/PWS/index.htm
www.ntpc.com
Joe Auge, (867) 873-7829, joe_auge@gov.nt.ca

Plan d'action Défi-Climat (Mesures volontaires et Registre) de la Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest
La Société d'énergie des Territoires du Nord-Ouest exploite des centrales électriques au diesel dans la plupart des collectivités des Territoires du Nord-Ouest. En octobre 1999, la Société a présenté un plan d'action au programme Défi-Climat (Mesures volontaires et Registre). Parmi les initiatives mentionnées dans le plus récent plan d'action, on retrouve la conversion de l'énergie éolienne; les systèmes de chaleur résiduelle; les moteurs à diesel efficaces, les automates programmables, les réseaux de production de gaz naturel, l'éclairage éconergétique des voies publiques, les lignes de transmission et de distribution, une participation continue à l'alliance de l'énergie dans l'Arctique (*Arctic Energy Alliance*), ainsi qu'au programme Défi-Climat (MVR, inc.).

www.ntpc.com
Division du génie, Société d'énergie des
Territoires du Nord-Ouest, (867) 874-5282

INDUSTRIE

Gouvernement du Canada

Initiative des Innovateurs énergétiques
L'Initiative des Innovateurs énergétiques encourage les organismes des secteurs commercial et institutionnel à réaliser d'importants investissements éconergétiques dans l'ensemble de leurs installations, afin de réduire la production de gaz à effet de serre liée à la consommation d'énergie. Ce programme oriente les entreprises des secteurs tournés vers une plus grande efficacité énergétique, grâce à des partenariats avec des associations importantes et à la planification par l'entreprise de sa consommation d'énergie. La documentation du programme, ses conseils et ses encouragements permettent aux clients de réaliser leurs projets d'efficacité énergétique.

Ressources naturelles Canada,
<http://oe.nrcan.gc.ca>
Gilbert Aubin (pour le secteur public),
(613) 996-5958, gaubin@nrcan.gc.ca
David Atkins (pour le secteur privé),
(613) 943-8293, datkins@nrcan.gc.ca

Plan d'action national des substances appauvrissant la couche d'ozone et leurs halocarbures de remplacement
Les gouvernements fédéral et provinciaux sont responsables du contrôle des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO) et leurs hydrocarbures de remplacement (c'est-à-dire les HFC et les PFC, des substances utilisées dans le conditionnement de l'air, l'extinction des incendies et l'application de solvants). Les règlements contrôlant l'utilisation des SACO sont en place sur tous les territoires, de plus, l'Alberta, la Colombie-Britannique, Terre-Neuve, l'Ontario, le Yukon et le gouvernement fédéral réglementent l'utilisation des HFC. La mise en application d'autres règlements provinciaux est prévue pour plus tard.

Environnement Canada, Direction de l'évaluation des produits chimiques commerciaux,
www.ec.gc.ca/ozone
Alex Cavadias, (819) 953-1132,
alex.cavadias.ec.gc.ca



Programme d'économie d'énergie dans l'industrie canadienne (PEEIC)
Résultat d'une association volontaire entre l'industrie et le gouvernement, ce programme vise à repérer les possibilités d'efficacité énergétique, à fixer des objectifs d'amélioration de l'efficacité énergétique et à gérer des projets et des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique, à faire rapport sur les progrès et à célébrer les réussites. Le gouvernement du Canada œuvre également avec les entreprises grâce à son programme des innovateurs énergétiques industriels (voir ci-dessus). Le PEEIC est en contact avec 35 associations professionnelles, représentant plus de 3000 entreprises et 90 % de la demande en énergie industrielle secondaire. Les membres de l'industrie dont s'occupe le PEEIC comprennent les secteurs suivants : l'aluminium, les brasseries, le ciment, les produits chimiques, les produits laitiers, les produits électriques et électroniques, les engrais, la transformation des aliments, le secteur manufacturier général, les mines, la chaux, les sables bitumineux, les produits pétroliers, les pâtes et papiers, le caoutchouc, les boissons gazeuses, l'acier, la fabrication liée aux transports et les produits du bois. Les industries participant à cette initiative ont noté une amélioration moyenne annuelle de l'efficacité énergétique de 1,3 % pour la période de 1990 à 1998, tout en stabilisant les émissions de CO₂. Cette amélioration représente la quantité d'énergie nécessaire au chauffage de 40 % de toutes les maisons canadiennes en 1998. Deux exemples d'économies d'énergie par des entreprises peuvent être donnés ici : dans le secteur de l'aluminium, l'Aluminerie Lauralco (300 000 mégawatts et augmentation de production de 5 %); dans le secteur des mines et de la sidérurgie (zinc et cuivre), Cominco (réduction totale des émissions de gaz à effet de serre de 40 % depuis 1989). Vous trouverez d'autres exemples ci-dessous.

Ressources naturelles Canada
Philip Jago, (613) 995-6839, pjago@rncan.gc.ca

- Le projet intitulé Le changement climatique – Des initiatives concrètes, qui a pris fin en septembre 2000, appuyait la collaboration du *Pembina Institute* et de *Stratos* relativement à la création d'un guide visant à aider les gestionnaires, à tous les paliers de l'industrie canadienne des mines, à élaborer une réponse stratégique aux risques associés aux changements climatiques et à la réduction des émissions de gaz à

effet de serre. Le guide inclut les motifs qui justifient une action progressive sur les changements climatiques, les possibilités de réduction des émissions de gaz à effet de serre et les occasions d'affaires liées aux réductions des émissions de gaz à effet de serre susceptibles d'être mises en œuvre dans les opérations minières, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Canada. Le guide inclut également de l'information sur la façon d'inventorier et d'évaluer les mesures visant les changements climatiques, et d'en faire état dans des rapports.

L'Association minière du Canada,
www.mining.ca/english/press/press-eng.html
Dan Paszkowski, (613) 233-9392, poste 320;
dpaszkow@mining.ca

- L'efficacité énergétique dans le secteur de l'aluminium. Ce programme recouvre le remplacement de vieux hauts fourneaux peu efficaces par de la technologie à haut rendement énergétique AP-30 de Péchiney et le recours à des comités, des groupes de travail et des études spéciales pour poursuivre d'autres progrès techniques. Déjà, 70 % de la production totale d'aluminium provient d'installations modernes. De 1990 à 1998, le secteur de l'aluminium a augmenté sa production de 51 % tout en diminuant ses émissions de gaz à effet de serre par unité de production de 41 %.

Association de l'industrie de l'aluminium,
www.aac.aluminum.gc.ca
Christian Van Houtte, (514) 288-4842

- Une stratégie d'analyse comparative de la consommation d'énergie fournit des outils afin de mesurer et de comparer l'efficacité énergétique (usage et coûts) au niveau des opérations souterraines d'abattage en masse, dans le but de déterminer les secteurs où les améliorations et les meilleures pratiques peuvent être adoptées.

L'Association minière du Canada,
www.mining.ca/english/press/press-eng.html
Dan Paszkowski, (613) 233-9392, poste 320,
dpaszkow@mining.ca

Mesures volontaires et Registre Inc. (MVR)
Ce programme est devenu un organisme indépendant et sans but lucratif dont la mission est d'inciter les organismes privés et publics à limiter volontairement leurs émissions nettes de gaz à effet de serre et à





contribuer ainsi à la réalisation des objectifs que le Canada s'est fixés en matière de changements climatiques. Environ 700 entreprises et organismes de tous les secteurs de l'économie ont mis en place des plans d'action, notamment le gouvernement fédéral ainsi que tous les gouvernements des provinces.

Ressources naturelles Canada, www.vcr-mvr.ca
Marie Maher, (613) 947-2076,
mamaher@rncan.gc.ca

Programme de développement des marchés des énergies renouvelables
Le Programme de développement des marchés des énergies renouvelables soutient l'utilisation d'une industrie de l'énergie renouvelable au moyen de ressources d'avant-garde et aide l'industrie de l'approvisionnement à tirer profit des marchés prometteurs. Le programme aide également l'industrie à améliorer son infrastructure de prestation de service au moyen d'une variété d'activités, dont le perfectionnement des programmes de formation et des normes de produit, et l'élaboration de logiciel en vue de faciliter les études de faisabilité et la conception de systèmes.

Ressources naturelles Canada,
www.rncan.gc.ca/es/erb/reed
Denis Zborowski, (613) 947-9815,
dzborows@rncan.gc.ca

Alberta

Ateliers sur les actions internationales
Le gouvernement de l'Alberta parraine une série d'ateliers d'une journée qui mettent en évidence des développements importants dans le domaine des négociations internationales sur le changement climatique. Ces ateliers fournissent aux industries albertaines toute l'information nécessaire sur la façon de tirer profit des projets internationaux et d'y participer. On s'intéresse, en premier lieu, aux compagnies qui font déjà des affaires en Amérique latine. Des représentants des compagnies et du gouvernement de l'Alberta et des pays d'Amérique latine sont invités à une conférence de deux jours afin d'explorer les possibilités de rehausser la sensibilisation à l'égard des projets du Mécanisme pour un développement propre (MPD) en Amérique latine.

Sarah Waddington, (780) 422-8687,
sarah.waddington@gov.ab.ca

Réductions des volumes brûlés

À la suite d'une recommandation de l'*Alberta Clean Air Strategic Alliance (CASA)*, l'*Albertas Energy and Utilities Board (EUB)* a intégré dans le *Flaring Guide* de juillet 1999 une réduction de 25 % des volumes brûlés d'ici 2001 et des normes de rendement très strictes en ce qui touche les volumes brûlés résiduels. Une réduction de 25 % permettrait de réduire les émissions de CO₂ d'environ 1,25 mégatonne – ce qui représente une diminution de 0,7 % des émissions de l'Alberta. À la fin de 1999, les volumes brûlés avaient été réduits de plus de 20 % sous les niveaux de 1996. Le ministère du Développement des ressources de l'Alberta et l'*Energy and Utilities Board*, de concert avec les groupes d'intérêt, ont pris des mesures pour produire de l'électricité à partir des gaz dissous qui autrement seraient brûlés. Au nombre des priorités établies, notons la création d'un programme de levée des redevances annoncé en juillet 1999 qui exempte les gaz dissous qui autrement seraient brûlés aux termes de la *Electric Utilities Act*.

www.resdev.gov.ab.ca
Brent Lakeman, (780) 422-8463,
brent.lakeman@gov.ab.ca

Québec

Promotion de l'efficacité énergétique

Tout projet ou activité qui contribue à la promotion de l'efficacité énergétique, stimule l'industrie de l'efficacité énergétique ou appuie les incidences de cette industrie à l'étranger est admissible à une contribution financière ou professionnelle de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec. Les organismes publics et parapublics du Québec ainsi que les compagnies et les organismes sans but lucratif sont tous admissibles.

www.aee.gouv.qc.ca/10/150/150-1.htm
Luc Morin (418) 627-6379

Île-du-Prince-Édouard

Smart Energy Management

Ce programme aide les manufacturiers et les transformateurs de l'Île-du-Prince-Édouard à réduire leurs coûts d'énergie au moyen de l'efficacité énergétique, tout en limitant les émissions de gaz à effet de serre. Le programme inclut des ateliers d'efficacité énergétique, la conception et la distribution d'un CD-ROM interactif sur l'efficacité énergétique pour le secteur et un service de vérification de l'énergie.

Mike Proud, (902) 368-5019, mpproud@gov.pe.ca



Nouvelle-Écosse

Un meilleur éclairage à moindre coût

Ce programme vise à améliorer l'efficacité de l'éclairage dans les petites exploitations commerciales.

Les entrepreneurs en électricité sont formés pour effectuer des vérifications de l'énergie de l'éclairage dans les petites entreprises et recommandent et installent des appareils d'éclairage éconergétiques. On demande aux grossistes d'augmenter leurs approvisionnements en appareils d'éclairage. Des séminaires et autres activités de marketing sont offerts aux exploitants de petites entreprises.

www.gov.ns.ca/natr/energy/lb4l

Brian Hayes, (902) 424-8162, blhayes@gov.ns.ca

Yukon

Energy Infrastructure Loans for Resource Development Projects

Le programme *Energy Infrastructure Loans for Resource Development Projects* (EILRDP) vise à promouvoir l'utilisation responsable et efficace de l'énergie dans le développement des ressources au Yukon. Il aide le secteur de mise en valeur des ressources du Yukon en différant les coûts élevés de construction des infrastructures en énergie.

www.economicdevelopment.yk.ca/

Scott Milton, (867) 667-3061,

scott.milton@gov.yk.ca

BÂTIMENTS

Gouvernement du Canada

Codes modèles nationaux d'efficacité énergétique pour les bâtiments et les habitations

Ce programme vise à hausser l'efficacité énergétique des habitations et des bâtiments neufs du Canada, en définissant des normes minimales en matière de conservation de l'énergie. Ce programme encourage les autorités à adopter et à appliquer ce code modèle national. Le programme surveille et analyse l'impact de ces codes.

Ressources naturelles Canada,

<http://oee.nrcan.gc.ca>

John Cockburn (pour les bâtiments),

(613) 996-4359, jcockbur@nrcan.gc.ca

Barbara Mullally Pauly (pour les habitations),

(613) 995-2945, bmullall@nrcan.gc.ca

ÉnerGuide pour les appareils de chauffage, de ventilation et de climatisation (CVC)

Ce programme offre aux consommateurs un système de notation de l'efficacité énergétique des appareils de chauffage à gaz et à propane, de l'équipement central de climatisation d'air et des pompes à chaleur air-air. Les appareils de chauffage alimentés au mazout seront bientôt ajoutés au système d'étalonnage. Ces données sont publiées au verso des brochures des manufacturiers afin d'offrir aux consommateurs l'information dont ils ont besoin pour acheter un appareil de climatisation ou de chauffage éconergétique. Ce programme est mis en place en association avec l'Institut canadien du chauffage, de la climatisation et de la réfrigération qui offre aux entrepreneurs tous les outils nécessaires à la promotion de la vente d'équipements plus éconergétiques.

Ressources naturelles Canada,

<http://oee.nrcan.gc.ca>

Anne Wilkins, (613) 992-3900,

awilkins@nrcan.gc.ca

ÉnerGuide pour les maisons

Le programme ÉnerGuide pour les maisons encourage les Canadiennes et les Canadiens à améliorer l'efficacité énergétique de leur maison. Les propriétaires reçoivent les conseils de spécialistes indépendants en efficacité énergétique sur la façon d'améliorer le confort dans leur maison et réduire les coûts de chauffage et de climatisation au moment de faire des rénovations.

Ressources naturelles Canada,

<http://oee.nrcan.gc.ca>

Barbara Mullally Pauly, (613) 995-2945,

bmullall@nrcan.gc.ca

Maison R-2000

Dans le cadre du Programme de la MAISON R-2000, on se sert d'un mécanisme de contrôle de la qualité afin de s'assurer que les maisons R-2000 respectent la norme de performance volontaire en ce qui touche l'efficacité énergétique, la qualité de l'air à l'intérieur des locaux et la durabilité environnementale. Le programme est offert à l'échelle de la province et des territoires par plus de 30 partenaires de l'industrie, notamment les entreprises productrices d'électricité et les associations de constructeurs d'habitations. L'assurance de qualité du programme fournit l'appui technique, un programme de formation à l'intention des constructeurs et une infrastructure industrielle.



Ce programme a permis de réduire les émissions de CO₂ de 14 200 kilotonnes entre 1982 et 1995.

Ressources naturelles Canada,
<http://oeo.rncan.gc.ca>
Tim Mayo, (613) 996-0777, tmayo@rncan.gc.ca

Programme de commandite

Ce programme offre aux propriétaires canadiens toute l'information nécessaire sur l'efficacité énergétique résidentielle au moyen d'un réseau de commanditaires qui comprend les secteurs du commerce au détail des matériaux de construction et de la quincaillerie, les services publics, les médias et les associations au sein de l'industrie.

Ressources naturelles Canada,
<http://oeo.rncan.gc.ca>
Mary O'Keefe, (613) 947-1203,
mokeefe@rncan.gc.ca

Programme d'encouragement aux systèmes d'énergies renouvelables (PENSER)

Ce programme cherche à promouvoir les systèmes d'énergies renouvelables pour le chauffage des locaux et de l'eau, et pour la climatisation au moyen d'un incitatif financier permettant de subventionner 25 % du coût d'achat et d'installation de nouveaux systèmes (jusqu'à concurrence de 50 000 \$). Parmi les systèmes admissibles à l'aide financière du programme PENSER, on compte les systèmes de chauffage des locaux à l'énergie solaire, les systèmes de chauffe-eau solaires et les systèmes de combustion de la biomasse à haut rendement énergétique et à faible taux d'émissions. Le programme PENSER fournit également un soutien de marché pour chaque système d'énergie terrestre et appuie les projets pilotes dans les institutions publiques et les marchés résidentiels.

Ressources naturelles Canada,
www.rncan.gc.ca/es/erb/reed
Celia Kirlew, (613) 943-2215,
ckirlew@rncan.gc.ca

Programme d'encouragement pour les bâtiments commerciaux (PEBC)

Ce programme offre un incitatif financier aux propriétaires de bâtiments pour l'intégration de caractéristiques éconergétiques dans la conception de bâtiments commerciaux et institutionnels neufs.

Ressources naturelles Canada,
<http://oeo.rncan.gc.ca>
Jim Clark, (613) 947-1948, jclark@rncan.gc.ca

Colombie-Britannique

Exonération fiscale pour le matériel et l'équipement de conservation de l'énergie
Certaines catégories de matériel et d'équipement utilisés dans le domaine de la conservation de l'énergie seront exemptées de la taxe de vente provinciale, notamment les matériaux d'isolation pour les immeubles (p. ex., divers types de matière isolante, de fenêtres à double vitrage, de portes) et certains types d'équipement éolien, solaire et pour petites centrales hydroélectriques.

Ministry of Finance and Corporate Relations
www.fin.gov.bc.ca/revenue/ctb/MoreTopics.htm
(Voir le Bulletin 11)
Glen Armstrong, (250) 387-4196,
Glen.Armstrong@gems2.gov.bc.ca

Green Buildings B.C.

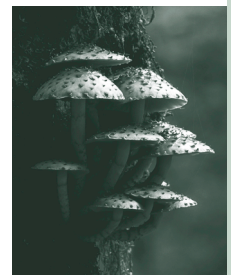
Cette initiative comporte deux volets :

- Le *New Buildings Program* : Les nouvelles installations subventionnées par la province respecteront ou dépasseront les normes nationales en matière d'efficacité énergétique, tout en respectant les budgets des immobilisations existants. En outre, le programme collabore avec l'industrie à la promotion de l'expertise de la Colombie-Britannique dans le domaine de la conception, de la construction et de l'exploitation des bâtiments « verts ».

www.greenbuildingsbc.com
Martine Desbois, (250) 952-0668,
Martine.Desbois@gems2.gov.bc.ca

- Le programme d'amélioration (*Retrofit Program*) offre aux écoles, aux universités, aux collèges et aux établissements de soins de santé subventionnés par la province la possibilité de moderniser leurs installations tout en accroissant leur efficacité, de même que de la mise en place de mesures de réduction des déchets. Depuis la fin des années 1970, la Colombie-Britannique a réduit la consommation d'énergie dans les immeubles visés par plus de 55 % et réalisé ainsi plus de 120 millions de dollars en économies d'énergie.

www.greenbuildingsbc.com
Orest Maslany, (250) 952-8631,
omaslany@bcbc.bc.ca
www.bcbc.bc.ca
Jack Meredith, (250) 952-8627,
jmeredith@bcbc.bc.ca



Alberta

Directives pour les bâtiments scolaires

Le gouvernement de l'Alberta a élaboré de nouvelles normes et directives pour la construction de nouvelles écoles et pour la modernisation des écoles existantes, l'objectif étant de fournir une norme minimale pour ce travail. Ces directives comprennent les exigences de rentabilité énergétique et de calcul des coûts durant la durée de vie. Les décisions doivent être prises sur une période de récupération de dix ans, en conformité aux directives.

John Gibson, (780) 422-0106,
john.gibson@gov.ab.ca

Saskatchewan

ÉnerGuide pour les maisons

Le programme ÉnerGuide pour les maisons du gouvernement du Canada est offert en Saskatchewan par *Sun Ridge Group*. Son objectif consiste à améliorer l'efficacité énergétique et à réduire l'impact environnemental des bâtiments bas. ÉnerGuide pour les maisons évalue les caractéristiques relatives à l'énergie d'une maison, estime les besoins énergétiques annuels et prépare une cote comparative d'efficacité énergétique.

www.gov.sk.ca/enermine
Howard Loseth, (306) 787-3379,
howard.loseth@sem.gov.sk.ca

Étude de faisabilité sur l'efficacité énergétique dans le Nord

Dans le cadre de cette étude, le *Saskatchewan Environment and Resource Management (SERM)* évalue la possibilité de tenir des projets pilotes en vue d'améliorer l'efficacité énergétique des immeubles publics dans les collectivités du nord de la Saskatchewan.

Ron Zukowsky, (306) 787-6285,
ron.zukowsky.erm@govmail.gov.sk.ca

Initiative de gestion de l'énergie

Cette initiative permet d'apporter des améliorations à un coût abordable aux établissements de santé dans le but d'obtenir une efficacité énergétique et une rentabilité optimales.

Saskatchewan Health
Leslie Parker, (306) 787-3265,
lparker@health.gov.sk.ca

Maison R-2000

Le programme Maison R-2000 du gouvernement du Canada est offert en Saskatchewan par la *Saskatchewan Homebuilders' Association*. Ses objectifs consistent à promouvoir des logements éconergétiques en Saskatchewan et à offrir l'infrastructure et les modalités au moyen desquelles les constructeurs peuvent construire des maisons selon la norme R-2000 qui soient admissibles à la certification nationale R-2000. En tout, 13 maisons R-2000 ont été construites et certifiées en 1999-2000. On trouvait alors 15 constructeurs actifs R-2000 dans la province.

www.gov.sk.ca/enermine
Howard Loseth, (306) 787-3379,
howard.loseth@sem.gov.sk.ca

Residential Rehabilitation

Assistance Program (RRAP)

Le programme RRAP comprend plusieurs programmes de rénovations et de réparations qui bénéficient aux propriétaires et aux locataires à faible revenu en faisant en sorte que leur maison corresponde aux normes minimales en matière de santé et de sécurité et en y améliorant l'efficacité énergétique. On y trouve également un programme visant à encourager les locataires à convertir certains immeubles non résidentiels en utilisations résidentielles.

www.mach.gov.sk.ca
Linda MacNaughton, (306) 787-7367,
lmacnaughton@mach.gov.sk.ca

Québec

Programme de promotion de l'efficacité énergétique dans le secteur institutionnel

Le programme de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec fournit une aide financière aux institutions pour les encourager à changer leurs façons de faire et promouvoir l'efficacité énergétique. Cette aide est destinée aux institutions qui effectuent des analyses de l'efficacité énergétique, ainsi que des études de faisabilité qui conduisent à la mise en œuvre de mesures ou de projets visant à réduire les factures d'électricité de 10 %.

Agence de l'efficacité énergétique
du Québec (AEE),
www.aee.gouv.qc.ca/10/150/150-3.htm
Jean-Marc Robert, (418) 627-6379





Programme NOVOCLIMAT

Ce programme de l'Agence de l'efficacité énergétique du Québec vise à appuyer les initiatives ayant pour but d'améliorer l'efficacité énergétique des maisons neuves en formant et en accréditant les personnes travaillant dans le secteur de la construction résidentielle. Ce programme rend donc possible l'élaboration d'un produit et l'acquisition de compétences bénéficiant aux consommateurs.

Agence de l'efficacité énergétique du Québec (AEE), www.aee.gouv.qc.ca
Chantal Dallaire, (418) 627-6379

Règles régissant les marchés de services éconergétiques

Le ministère de l'Éducation du Québec a persuadé le gouvernement d'amender les règlements qui régissent les marchés de construction afin de permettre à tous les secteurs du réseau de l'éducation d'accorder des marchés visant à réaliser des économies, à la suite d'améliorations en matière d'énergie apportées aux bâtiments.

Ministère de l'Éducation du Québec,
www.meq.gouv.qc.ca
Jean Drouin, (418) 644-2525

Nouveau-Brunswick

Normes d'efficacité énergétique pour les bâtiments
Ce programme a pour objet de hausser le degré d'efficacité énergétique dans les nouvelles installations en favorisant l'utilisation de normes d'efficacité énergétique spécifiques dans les bâtiments. Diverses activités sont entreprises dans le but d'appuyer cet effort. Le Nouveau-Brunswick est membre du Consortium canadien du logiciel de conformité énergétique des immeubles. Ce consortium a conçu un logiciel mesurant la conformité aux termes du Code modèle national de l'énergie pour les habitations. La province appuie également le programme de la MAISON R-2000 et exige que les logements sociaux soient construits en fonction de la norme R-2000. La pénétration des maisons R-2000 au Nouveau-Brunswick a eu un impact notable sur les niveaux d'efficacité énergétique dans les maisons neuves, qui se rapprochent de la norme R-2000.

Rob Murray, (506) 453-2206, rob.murray@gnb.ca

Nouvelle-Écosse

Halifax Home Tune-Up Program

L'objectif de ce programme biennal consiste à améliorer l'efficacité énergétique, à conserver l'eau et à améliorer les pratiques de gestion des déchets et la qualité de l'air dans deux mille maisons de l'agglomération d'Halifax, en effectuant des évaluations environnementales à faibles coûts. Les propriétaires reçoivent des rapports écrits comprenant des recommandations d'améliorations à effectuer, une trousse d'information, une trousse de conservation de l'eau et une liste de rénovations à long terme requérant l'assistance d'un entrepreneur.

www.clean.ns.ca/programs/tuneup.html
Peter Geddes, (902) 420-3474,

Residential Energy Advisory Service

Ce programme encourage l'utilisation de mesures d'efficacité énergétique et de l'énergie renouvelable dans la construction de maisons et la rénovation. Le programme inclut le soutien du Programme de la MAISON R-2000 du gouvernement du Canada, les projets *EnviroHome*, les projets de démonstration éconergétique et d'énergie renouvelable, des publications et des bandes vidéo sur l'efficacité énergétique.

www.gov.ns.ca/natr/energy
George Foote, (902) 424-8168, gffoote@gov.ns.ca

Yukon

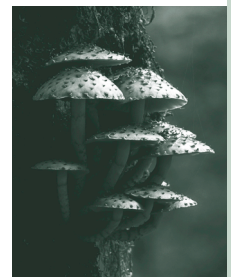
C-2000

C-2000 est offert par l'intermédiaire de la *Yukon Housing Corporation*. Son objectif consiste à favoriser l'accroissement de l'efficacité énergétique et de la performance environnementale dans les immeubles commerciaux à l'aide d'une plus grande sensibilisation des propriétaires et de cours de formation à l'intention des concepteurs et des entrepreneurs en construction.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

ÉnerGuide pour les maisons

ÉnerGuide pour les maisons est un programme fédéral offert par l'intermédiaire de la *Yukon Housing Corporation*. Des vérificateurs de l'efficacité énergétique se rendent sur place afin de déterminer la cote énergétique de la maison et consulter ses occupants sur les améliorations qui pourraient lui être apportées.



Encourager l'action

La *Yukon Housing Corporation* offre des emprunts à faible taux d'intérêt servant à concrétiser les recommandations du vérificateur. Voir les programmes suivants : *Home Repair Program*, *Green Mortgages* et *Residential Electricity Management Program*.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Energy Efficiency Initiative

Cette initiative vise à promouvoir l'utilisation efficace de l'énergie dans la maison et les lieux de travail en fournissant les renseignements nécessaires aux propriétaires et aux entreprises. Un projet pilote (*House Calls*) au cours duquel on a effectué des consultations à domicile dans plus de 100 résidences vient de prendre fin. On effectue des démonstrations d'options éconergétiques à l'intention des entreprises. Au cours de l'hiver 2000-2001, House Calls se rendra dans 2 000 résidences. On estime la réduction de GES à 1 000 tonnes.

www.yec.yk.ca/
Duncan Sinclair, (867) 393-5334,
duncan.sinclair@yec.yk.ca

Green Mortgages

Ce programme favorise la construction éconergétique et l'utilisation de main-d'œuvre et de matériaux de construction locaux, au moyen de taux hypothécaires privilégiés. Les résidences doivent respecter un budget énergétique assez strict.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Home Repair Program

Ce programme vise à remettre les maisons du Yukon au niveau des normes actuelles du code du bâtiment en matière d'énergie et de confort. Il traite également d'efficacité énergétique.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Programme commercial de gestion de l'énergie

Ce programme aide les municipalités, les Premières Nations et les propriétaires et locataires d'immeubles privés à effectuer des rénovations éconergétiques, y compris des améliorations de l'éclairage et des systèmes de chauffage. Des vérifications du rendement énergétique, de l'information générale et des incitatifs financiers sont également offerts dans le cadre de ce programme.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Programme d'amélioration des logements locatifs
Ce programme offre aux propriétaires des emprunts à faible taux d'intérêt afin d'améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements locatifs.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Programme de gestion

de l'électricité dans les résidences

Ce programme commandité par la *Yukon Development Corporation* est administré par la *Yukon Housing Corporation*. Il offre des prêts à faible taux d'intérêt pour remplacer le chauffage électrique dans les résidences par des systèmes de chauffage de remplacement. Plus de 200 conversions ont donc été effectuées depuis 1997, entraînant une réduction annuelle de 2 500 tonnes de CO₂.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Maison R-2000

Le programme Maison R-2000 cherche à promouvoir la construction de logements éconergétiques, confortables, sains et à faible coût d'entretien au moyen de la formation, de l'inscription et de la certification des constructeurs, de normes de performance, d'inspection, de tests, de recherche-développement et d'information.

Ed Zanetti, (867) 667-8696, ed.zanetti@gov.yk.ca

Territoires du Nord-Ouest

Inuvik Conversion Assistance Program

Ce programme offre une aide financière aux propriétaires résidentiels afin de convertir au gaz naturel leur système de chauffage au mazout. Le fournisseur de gaz offre une subvention équivalant au montant de la subvention accordée dans le cadre du programme. Le principal objectif du programme consiste à faciliter la conversion rapide des propriétaires résidentiels à une source d'énergie locale et plus saine pour le chauffage de leur demeure.

www.ngasnwt.com/
Jill Finley, (867) 777-7055 jfinley@inuvikgas.com

AGRICULTURE

Gouvernement du Canada

Activités de gestion des sols, de gestion du fumier et de planification des ressources
L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) offre des services de consultation sur



la gestion des sols et du fumier sur des sujets tels que les travaux des champs, la jachère, les systèmes de culture, le choix d'emplacement pour l'élevage intensif du bétail, la gestion des secteurs riverains, la conservation des ressources et les questions de développement. Voici quelques exemples liés aux changements climatiques :

- *Straw Harvest Potentials* – afin d'évaluer la possibilité de récolte durable des repousses pour fins d'utilisation dans le carton paille et autres nouvelles industries manufacturières.
- *Prairie Agriculture Landscapes Project* – afin d'évaluer l'impact de futurs développements économiques et de scénarios climatiques sur les ressources des sols.
- *Methane and Nitrous Oxide* – une démonstration de techniques de gestion du fumier telles que les couvertures d'étangs d'épuration.

Administration du rétablissement agricole
des Prairies (ARAP),
www.agr.ca/pfra/ressource/sconsere.htm
www.agr.ca/pfra/ressource/climatf.htm et
www.agr.ca/pfra/pfintroe.htm
Bob Wettlaufer, (306) 780-5105,
wettlauferb@em.agr.ca
Bernie Ward, (306) 780-8132, wardb@em.agr.ca

Initiative de gestion agroenvironnementale
L'initiative de gestion agroenvironnementale, financée par l'entremise du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR), porte sur les impacts régionaux des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau, des sols et de l'air, la biodiversité et les émissions de gaz à effet de serre au moyen d'éducation et de sensibilisation, de transfert de technologie et d'outils de bonne intendance, y compris les clubs environnementaux, les systèmes de gestion environnementale et l'aménagement du territoire. Ce programme est offert par l'intermédiaire de conseils d'adaptation provinciaux et territoriaux.

Ministère de l'Agriculture et de
l'Agroalimentaire,
www.agr.ca/policy/environment/home.html
John Brown, (613) 759-7301, brownj@em.agr.ca

Initiative environnementale
dans le secteur de l'élevage
Cette initiative de 1,3 million de dollars dans le cadre du Fonds canadien d'adaptation et de développement rural (FCADR) comprend deux volets : la recherche-

développement, l'évaluation et le transfert de technologie vers l'industrie de l'élevage et l'élaboration d'un système d'accréditation environnemental national pour l'industrie du porc. Un grand nombre des mesures de restauration qui ont trait aux priorités environnementales du secteur du bétail contribueront également à la réduction des émissions de GES. En outre, les émissions de GES sont l'un des critères utilisés dans la sélection des propositions de recherche.

Ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire,
www.agr.ca/policy/environment/home.html
Sheila Jones, (613) 759-7300, jonessh@em.agr.ca

Programme de brise-vent

Le programme des brise-vent est un programme permanent et gratuit de distribution de plants d'arbres aux cultivateurs et aux conseils de conservation, dans le but d'établir des brise-vent ou dans le cadre de projets de conservation et de mise en valeur des terres dans les Prairies. Ce programme inclut un volet recherche et un second de communications. Au nombre des résultats du programme, on compte la création d'habitats fauniques, de conservation des sols, de séquestration du carbone et de réductions considérables des coûts d'énergie des exploitations agricoles. Les demandeurs doivent payer les frais de transport, de plantation et d'entretien des brise-vent.

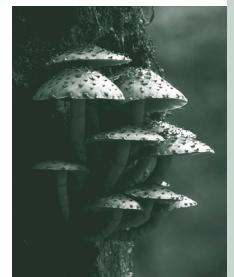
Administration du rétablissement agricole
des Prairies (ARAP)
www.agr.ca/pfra/shbproe.htm et
www.agr.ca/ressource/climatf.htm
Bruce Neill, (306) 695-2284, neillb@em.agr.ca

Programme de pâturages communautaires

L'Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP) exploite plus de 900 000 hectares de pâturages communautaires dans les trois provinces des Prairies. Les deux principaux objectifs du programme consistent à :

permettre le retrait de terres utilisées à des fins peu souhaitables, voire inacceptables, et faciliter une meilleure utilisation des terres grâce au rétablissement, à la conservation et à la gestion;

utiliser les pâturages d'abord pour que le bétail puisse y paître l'été, tout en aidant à stabiliser les petites exploitations agricoles et en fournissant des taureaux pour la reproduction, afin de produire à long terme du bétail de bonne qualité.



L'aménagement des pâturages et la charge de bétail augmentent de façon considérable la séquestration du carbone dans les sols et réduisent les émissions de méthane. Les utilisateurs des pâturages, en grande partie des éleveurs de bétail, remboursent intégralement les coûts pour le service offert.

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP), www.agr.ca/pfra/cproge.htm et www.agr.ca/pfra/resource/climatf.htm
Hugh Cook, (306) 780-5158, cookh@em.agr.ca
Rick Gaube, (306) 780-5154, gauber@em.agr.ca

Programme d'établissement d'une couverture végétale permanente
Les volets I et II du programme d'établissement d'une couverture végétale permanente visaient à convertir les terres infécondes pour la culture annuelle de production céréalière en fourrage à long terme, afin de réduire la dégradation du sol sur des terres écologiquement vulnérables où les risques d'érosion sont élevés en cas de culture annuelle. Les propriétaires fonciers locaux ont pris des engagements de 10 ou de 21 ans par rapport à une couverture vivace de ces terres. Le programme de couverture végétale permanente, annoncé en 1989, a été implanté au Manitoba, en Saskatchewan et dans certaines régions de l'Alberta. Le volet II du programme (1991) incluait des terres admissibles dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique et en Alberta. Les études ont démontré un potentiel considérable de séquestration de carbone dans les terres converties.

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP),
www.agr.ca/pfra/land/margine.htm et
www.agr.ca/resource/climatf.htm
Ken Thompson, (306) 780-5159,
thompsonk@em.agr.ca

Transfert de technologie en gestion de l'eau et en irrigation
Les centres d'irrigation et de diversification d'Outlook (Saskatchewan) et de Carberry (Manitoba) démontrent des technologies d'irrigation et de gestion de l'eau qui permettent d'améliorer l'efficacité de la production agricole et de réduire l'émission de gaz à effet de serre.

Administration du rétablissement agricole des Prairies (ARAP),
www.agr.ca/pfra/mcdcgene.htm et
www.agr.ca/pfra/sidcgene.htm et

www.agr.ca/pfre/resource/climatf.htm
Laurie Tollefson, (306) 867-5404,
tollefsnl@em.agr.ca
Dale Tomasiewicz, (204) 834-6005,
tomasiewiczd@em.agr.ca

Alberta

Cadre de réglementation proposé pour les opérations d'alimentation des animaux domestiques en Alberta

Un des éléments de cette proposition de cadre est un cahier de normes sur l'entreposage du fumier et sur la gestion des nutriments. C'est là une manière d'encourager l'adoption de pratiques et de technologies favorisant la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alberta Agriculture, Food and Rural Development, www.agric.gov.ab.ca
Joe Rosario, (780) 422-2070,
joe.rosario@gov.ab.ca

Programme *Alberta Environmentally Sustainable Agriculture (AES A)*

Le programme AESA vise à développer et à encourager les pratiques agricoles pouvant mener à une réduction des émissions de gaz à effet de serre. Plus de 25 projets sont en cours dans les quatre volets du programme : volet agricole, volet traitement, contrôle des ressources et recherche. Le programme AESA a encouragé la recherche et l'adoption d'autres pratiques de gestion qui ont permis de réduire la consommation de carburant et de favoriser l'accumulation de carbone dans le sol. Le programme appuie également la recherche en vue de trouver des moyens plus rentables de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant de l'agriculture et du secteur de l'agroalimentaire.

Alberta Agriculture, Food and Rural Development, www.agric.gov.ab.ca
John Hermans, (780) 427-3908,
john.hermans@gov.ab.ca

Programme de gestion des entreprises agricoles
Ce programme se veut surtout un moyen d'améliorer les compétences en finance et en gestion. La gestion de la production (nutriments) est l'un des éléments du programme susceptible de favoriser la réduction des émissions de gaz à effet de serre.





*Alberta Agriculture, Food and Rural Development, www.agric.gov.ab.ca
Wilson Loree, (403) 556-4213,
wilson.loree@gov.ab.ca*

Saskatchewan

Conservation du sol

Les projets de conservation du sol (développement, sensibilisation, recherche-développement) visent à rajuster les pratiques agricoles de façon à réduire les pertes et d'accroître la productivité de la couche arable utile. Ces projets permettent donc d'augmenter l'absorption ou de réduire la production de GES.

Les deux principaux centres d'intérêt de ces projets concernent la production de matières organiques du sol (séquestration de carbone) et la réduction de l'érosion des sols. On inclut au nombre des pratiques culturelles le labour réduit, les semis directs, l'établissement de brise-vent pour cultures, les bandes gazonnées, la culture en bandes, etc.

www.agr.gov.sk.ca
Ken Panchuk, (306) 787-0556,
kpanchuk@agr.gov.sk.ca

Gestion améliorée des pâturages

Ce programme vise à améliorer et à conserver les grands pâturages libres au moyen d'une recherche continue et de la prestation de conseils et de formation techniques à l'intention des producteurs concernés. Il encourage également l'utilisation multiple des grands pâturages et la durabilité environnementale.

www.agr.gov.sk.ca
Zoheir Abouguendia, (306) 651-4182,
zabouguendia@agr.gov.sk.ca

Gestion des substances nutritives culturelles

Ce programme met l'accent sur la recherche-développement, le transfert de technologie, la promotion et le développement des systèmes de culture et les pratiques de contrôle de la fertilité en vue de cultures importantes et diversifiées, de façon à maximiser l'efficacité de l'utilisation des nutriments tout en garantissant la durabilité et en améliorant la santé de nos sols. Les tests effectués sur les sols et les tissus végétaux sont les principaux outils employés pour atteindre cet objectif. Les projets de recherche-développement comprennent des composantes qui traitent des GES, incluant la forme, la fréquence et l'épandage des engrais, et s'intéressent particulièrement à l'azote.

www.agr.gov.sk.ca
Ken Panchuk, (306) 787-0556,
kpanchuk@agr.gov.sk.ca

Production de légumineuses à grain et autres légumineuses

La diversification des récoltes de légumineuses à grain et de légumineuses ordinaires permet d'atteindre une certaine durabilité. Les légumineuses à grain et autres légumineuses absorbent l'azote de l'air, limitant ainsi les besoins en engrais azotés, et encouragent le traitement local d'une valeur ajoutée. Ces types de production favorisent également des rotations plus longues et la réduction du nombre d'acres en jachère.

www.agr.gov.sk.ca
Ken Panchuk, (306) 787-0556,
kpanchuk@agr.gov.sk.ca

Programme de brûlage des résidus de récolte

Ce projet pilote sur le brûlage des résidus de récolte est élargi de façon à rehausser la sensibilisation des cultivateurs et à les informer, et à encourager ainsi les cultivateurs à réduire ou à mettre fin au brûlage des résidus de récolte.

www.agr.gov.sk.ca/
Wayne Gosselin, (306) 787-6586,
wgosselin@agr.gov.sk.ca

Récupération du fumier

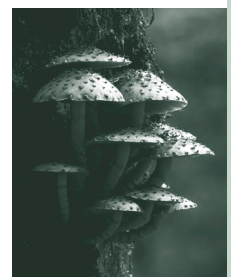
Ce programme concerne la récupération du fumier à titre de ressource. Lorsqu'il est utilisé efficacement, le fumier peut devenir une source importante de nutriments et de matières organiques en vue d'améliorer la production des récoltes et la qualité du sol. Le fumier est une source de matière organique du sol (carbone séquestré).

www.agr.gov.sk.ca/
Karen Bolton, (306) 787-9183,
kbolton@agr.gov.sk.ca

Traitement des résidus des récoltes surabondantes

Ce programme encourage le traitement des résidus des récoltes surabondantes en vue de produire des éléments à valeur ajoutée tels que les produits fibreux, le carton de paille et autres produits énergétiques de remplacement.

www.agr.gov.sk.ca
Ken Panchuk, (306) 787-0556,
kpanchuk@agr.gov.sk.ca



Île-du-Prince-Édouard

Agriculture and Environmental Resource Conservation (AERC)

Ce programme procure une aide financière aux cultivateurs afin d'augmenter la productivité et la durabilité de leur exploitation agricole dans le respect des lois sur la protection de l'environnement. Un vaste éventail de projets de conservation à la ferme sont admissibles, notamment les pratiques de lutte contre l'érosion du sol, la conservation du sol, la plantation de haies-clôture, le stockage du fumier, le clôturage et l'abreuvement du bétail.

www.gov.pe.ca/af/aerc/index.asp
Patsy Reardon, (902) 894-0340

Captage et utilisation du méthane dans les usines de traitement agroalimentaires
Ce programme vise à faire progresser le captage du méthane en vue de remplacer le mazout lourd. En 1999, le captage du méthane correspondait à près de 4 millions de mètres cubes, en remplacement de 800 000 gallons de mazout lourd « C ».

Todd Fraser, (902) 368-5037, ktfraser@gov.pe.ca

Efficacité des éléments nutritifs du sol
Ce programme élabore et favorise les meilleures pratiques de gestion qui permettent aux cultivateurs d'épandre le type, la quantité, la fréquence et la concentration appropriés d'azote, telle que l'adoption d'une planification de la gestion des éléments nutritifs.

Christine MacKinnon, (902) 368-6776,
cgmackinnon@gov.pe.ca

Gestion du bétail et gestion des pâturages
Les objectifs de ce programme consistent à réduire les émissions résultant du processus de digestion, ainsi que du stockage et de l'épandage du fumier, de même qu'à augmenter la qualité nutritionnelle des herbes de pâturage. On continuera à mettre l'accent sur les options de clôturage et d'abreuvement afin d'empêcher l'accès du bétail aux cours d'eau et la contamination de l'eau par le lisier.

Christine MacKinnon, (902) 368-6776,
cgmackinnon@gov.pe.ca

Inventaire de l'utilisation du sol au moyen de parcelles expérimentales
Ce programme établit des indicateurs de qualité du sol, mesure la qualité du sol sur une base permanente au moyen de divers paramètres et fait rapport des résultats au public. L'inventaire porte sur 254 régions boisées dans lesquelles on retrouve 34 parcelles en moyenne par bloc et 232 régions agricoles comprenant 34 parcelles en moyenne par bloc. On prévoit ainsi surveiller la quantité de carbone organique dans le sol.

Teresa Mellish (Agriculture), (902) 368-5605,
Bill Glen (Foresterie), (902) 368-4703

Plantation de haies et de brise-vent
Ce programme vise à favoriser la plantation de haies-clôture et de brise-vent afin d'enrayer l'érosion éolienne du sol et de séquestrer le carbone.

Nouvelle-Écosse

Annapolis Atmosfarm Project

Ce projet a pour objectif d'accroître la compréhension des changements climatiques, de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'augmenter la séquestration du carbone dans les fermes commerciales de la vallée de l'Annapolis. Ce projet prévoit la préparation et la publication d'un guide à l'intention des cultivateurs. Il comprendra une liste de mesures pouvant être prises dès maintenant par les agriculteurs afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre et accroître l'absorption de carbone dans le sol. En outre, le projet compte recenser des mesures à plus long terme susceptibles d'être prises par l'industrie agricole, afin de refléter les nouvelles réalités des changements climatiques. On prévoit qu'au moins 30 % des 1140 fermes de la vallée de l'Annapolis adopteront volontairement les protocoles du plan Atmosfarm. Tous les agriculteurs canadiens pourront, en bout de ligne, utiliser ces mêmes protocoles.

Renée Després, (902) 532-7533,
Scott McCoombs, (902) 424-7305

FORESTERIE (PUITS)

Colombie-Britannique

Forêts – Modélisation du bilan de carbone
À l'aide du modèle canadien d'émissions de carbone du Service canadien des forêts, la Colombie-Britannique analyse actuellement les émissions de





carbone en vue des concessions de ferme forestière et des régions d'approvisionnement en bois d'après des combinaisons de scénarios de répartition. Ces mesures permettront d'éclaircir la position de la Colombie-Britannique quant aux puits et aux sources selon divers résultats potentiels de Kyoto.

Ian Whitworth, (250) 387-8692,
ian.whitworth@gems2.gov.bc.ca

Forêts – Recherche et modélisation en vue de l'élaboration d'un cadre de comptabilité de gestion du carbone en Colombie-Britannique
La Colombie-Britannique élabore actuellement un cadre de comptabilité de gestion du carbone dans les forêts qui porte essentiellement sur quatre points : élaborer des normes de mesure du carbone, du rapport et de la surveillance par la province en fonction de normes nationales; examiner l'élaboration d'un système d'information sur le carbone pour permettre aux compagnies forestières de soumettre des données opérationnelles aux fins de traitement et de rapport automatisés; effectuer des recherches sur le stockage du carbone dans le sol afin d'élaborer des facteurs de conversion spécifiques pour la région pouvant relier le volume commercialisable aux estimations de stockage de carbone dans le sol; et examiner les amendements législatifs requis pour établir des droits non ligneux par rapport aux crédits de séquestration en tant qu'incitatif aux projets de puits de carbone en forêt.

Ian Whitworth, (250) 387-8692,
ian.whitworth@gems2.gov.bc.ca

MUNICIPALITÉS

Gouvernement du Canada

Partenaires dans la protection du climat (PPC)
Le programme des Partenaires dans la protection du climat (PPC) est un partenariat créé par la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et le Conseil international pour les initiatives écologiques communales (ICLEI) et appuyé par le gouvernement du Canada afin d'aider les administrations municipales à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Le programme est centré sur la viabilité des communautés. Il a comme priorités actuelles : l'engagement (identifier les chefs de file, évaluer les besoins, élaborer des plans modèles pour l'action locale); le renforcement des capacités (par le truchement d'un site d'emploi en ligne, d'un bulletin d'information, d'un logiciel sur les gaz à effet

de serre et d'un atelier national de formation); le programme des Prix des collectivités viables (récompense annuelle à six municipalités qui ont excellé dans la planification et la mise en œuvre d'approches innovatrices pour le développement de collectivités viables).

www.fcm.ca
Azzah Jeena, (613) 241-5221 poste 264,
ajeena@fcm.ca

Programme de technologie de l'énergie pour les collectivités

Ce programme aide les collectivités canadiennes à satisfaire leurs besoins en matière d'énergie en trouvant ou en créant des occasions d'utiliser la climatisation et le chauffage urbains, la production combinée activité-chaleur (cogénération), la récupération de l'énergie de l'air d'évacuation, le stockage thermique ainsi que les sources locales d'énergie renouvelable, en particulier la biomasse.

Ressources naturelles Canada,
www.nrcan.gc.ca/es/etb/cetc/cetchome.htm
Michael Wiggin, (613) 996-8870,
mwiggin@nrcan.gc.ca

Colombie-Britannique

Energy Aware Committee (EAC)

Le EAC collabore avec les gouvernements intéressés à la promotion et au soutien de la planification énergétique communautaire (*Community Energy Planning*). Au cours des deux dernières années, le comité a tenu des ateliers CEP à l'intention des administrations locales du district régional de Vancouver, du centre de l'Okanagan, du district régional de la capitale et de la ville d'Abbotsford. Ces ateliers aident les collectivités à examiner les possibilités d'efficacité énergétique présentées dans le cadre du CEP et à recenser les possibilités de mise en œuvre d'initiatives d'efficacité énergétique.

www.energyaware.bc.ca
Odette Brassard, (604) 270-8226,
obrasar@energyaware.bc.ca

Programme Partenaires dans la protection du climat
Plusieurs municipalités de la Colombie-Britannique participent au programme *Partenaires dans la protection du climat* administré par la Fédération canadienne des municipalités. Le district régional de Vancouver (GVRD), les municipalités membres ainsi que les



administrations locales et régionales voisines participent activement au groupe de travail de l'administration régionale et locale sur les changements climatiques (WGCC) du district régional de Vancouver, afin de partager l'information et l'expertise sur la mise en œuvre des initiatives de réduction de gaz à effet de serre (GES). Le GVRD prend également une part active à plusieurs initiatives de lutte contre les GES dans le cadre de son programme Air 2000, notamment le béton à volume élevé de cendre, des réfections de piscines photothermiques, des partenariats de construction plus efficaces et un guide d'action GES.

www.gvrd.bc.ca
Jennie Moore, (604) 451-6683,
jennie.moore@gvrd.bc.ca

Alberta

Eco-Efficient Communities Initiative

L'*Eco-Efficient Communities Initiative*, élaborée par l'*Alberta Clean Air Strategic Alliance (CASA)*, offre aux municipalités toute l'information et les outils pratiques nécessaires en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le programme a été conçu pour les petites et les moyennes collectivités de l'Alberta qui, souvent, ne sont pas dotées du personnel et des ressources nécessaires pour effectuer un examen indépendant de l'efficacité énergétique. Le programme, offert par l'intermédiaire du *Pembina Institute*, offre une vaste gamme de matériel de projet, d'ateliers et de conférences à la disposition de toute administration locale intéressée à obtenir davantage de résultats avec moins de moyens.

www.pembina.org
Brent Lakeman, (780) 422-8463,
brent.lakeman@gov.ab.ca

Initiative pour des collectivités durables
Alberta Environment et *FEESA*, un organisme de sensibilisation à l'environnement, appuient, grâce à l'Initiative pour des communautés durables, les efforts déployés par les collectivités locales pour atteindre leurs objectifs en matière de durabilité. La SCI aide les collectivités à mettre sur pied et à mettre en œuvre des plans d'action pour la gestion des déchets, les espaces verts, le transport, le logement durable et d'autres projets locaux. Le projet a été implanté dans huit collectivités de l'Alberta.

www.feesa.ab.ca
Bev Yee, (780) 427-5025, bev.yee@gov.ab.ca

Kikino Metis Settlement Pilot Initiative

Le village métis de Kikino dans le nord-est de l'Alberta est le point de mire d'un projet pilote visant à recenser les possibilités de réduction de gaz à effet de serre et à encourager l'action. Le gouvernement de l'Alberta et certains partenaires, y compris le village métis de Kikino, TransCanada, Alberta Pacific Forest Industries Ltd. et le gouvernement du Canada collaborent à ce projet afin de contribuer à la mise en place d'initiatives d'engagement communautaire dans d'autres collectivités de l'Alberta.

Brent Lakeman, (780) 422-8463,
brent.lakeman@gov.ab.ca

Prolongement du service de gaz naturel jusque dans trois villages métis

Dans le cadre du programme de subvention pour le service du gaz en milieu rural, trois villages métis ont été connectés au réseau de distribution du gaz dans le nord de l'Alberta : Buffalo Lake, Kikino et Gift Lake. Ce programme est un mécanisme à frais partagés qui défraie les coûts d'installation des infrastructures du gaz naturel dans les secteurs ruraux albertains.

Terry Holmes, (780) 427-0134,
terry.holmes@gov.ab.ca

Nouveau-Brunswick

Initiatives de partenariat

L'objectif consiste à encourager l'action volontaire en facilitant activement l'exécution de programmes d'efficacité énergétique dans le cadre de partenariats. On y inclut, par exemple, un soutien en nature à l'Association pulmonaire du Nouveau-Brunswick sous la forme de la *Wood Stove Campaign* et du *Healthy Schools Program* et du programme R-2000 offert par l'Association des constructeurs d'habitations du Nouveau-Brunswick.

Rob Murray, (506) 453-2206, rob.murray@gnb.ca

Île-du-Prince-Édouard

Déviation des décharges et compostage des matières organiques

La société *Island Waste Management Corporation* (IWMC – une société d'État provinciale) est responsable de la gestion de tous les déchets solides de l'île du Prince-Édouard, y compris de la mise en œuvre du *Waste Watch Program*. Ce programme, qui est actuellement en cours dans certaines régions choisies





de la province, est un système de séparation à la source en trois volets : recyclage, compostage et déchets. À l'heure actuelle, 10 000 tonnes de matières organiques sont détournées des décharges tous les ans. L'IWMC prévoit que d'ici 2002, le Waste Watch Program sera exécuté à l'échelle de la province et que 30 000 tonnes de matières organiques pourront être détournées des sites d'enfouissement chaque année et compostées. Les quantités de méthane et de dioxyde de carbone produites au moment du compostage sont de loin inférieures à celles produites par la même quantité de matière organique dans les sites d'enfouissement.

Todd Fraser, (902) 368-5037, ktfraser@gov.pe.ca

Yukon

Community Development Fund (CDF)

Ce programme aide les administrations des municipalités et des Premières Nations, ainsi que les organismes communautaires sans but lucratif à mettre en place des projets afin d'améliorer la qualité de la vie communautaire. Un vaste éventail de projets sont admissibles au financement. Des projets liés à l'énergie sont financés dans le cadre du CDF, notamment la surveillance de l'énergie éolienne, l'énergie solaire pour un camp d'été, une éolienne à des fins éducatives dans une école, un système énergétique au bois et une série d'ateliers visant à accroître l'efficacité énergétique dans les installations récréatives.

www.economicdevelopment.yk.ca/programs_and_services/community_development_fund.asp
Cheryl Goulet, (867) 667-3561,
cheryl.goulet@gov.yk.ca

Programme d'électrification rurale

Ce programme est offert aux résidents du Yukon dans les régions non desservies par les services publics. Il encourage l'installation de systèmes énergétiques de remplacement et des systèmes d'énergies renouvelables grâce à de l'information et à des prêts à faible taux d'intérêt.

www.yukon.net/cts/property.html
Clare Robson, (867) 667-5268,
clare.robson@gov.yk.ca

Systèmes énergétiques communautaires

Ce programme aide les administrations municipales et les Premières Nations à mettre en place des projets énergétiques de quartier afin d'utiliser la chaleur

résiduelle des usines génératrices diesel communautaires. À Watson Lake, une installation terminée permet de chauffer l'école et le centre communautaire; on prévoit même l'étendre à des propriétés privées. Cette installation réduit la production de gaz à effet de serre de plus de 800 tonnes de CO₂ par année. Des études ont été menées afin de trouver des projets éventuels dans d'autres communautés.

www.gov.yk.ca/depts/dgs/Govserv.htm
Pat Hogan, (867) 667-3064

Nunavut

Programme de gestion de l'énergie

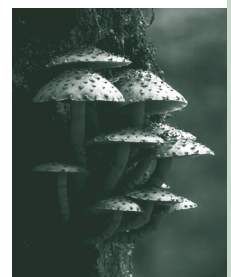
Le programme de gestion de l'énergie du Nunavut vise à promouvoir la gestion de l'énergie et la planification communautaire de l'énergie auprès du gouvernement local, du personnel régional du Nunavut et d'autres décideurs; à rehausser la sensibilisation à l'égard de l'*Arctic Energy Alliance (AEA)* et de son programme; à effectuer des évaluations de la consommation en énergie des principaux bâtiments et installations, et à déterminer la possibilité de créer des projets de gestion de l'énergie qui soient avantageux pour la collectivité. L'initiative est actuellement en place dans neuf collectivités.

Earle Baddaloo, (867) 975 5910,
ebaddaloo@gov.nu.ca

INITIATIVES INTERSECTORIELLES

Gouvernement du Canada

Bureau des changements climatiques et de la santé Santé Canada a fondé le Service des changements climatiques et de la santé en 1998, comme point d'entrée du Ministère pour toutes les questions intra et interministérielles relatives aux changements climatiques. Une équipe composée de cinq personnes offre son appui à différents comités interministériels, ainsi que pour la gestion horizontale de dossiers et pour les liens avec d'autres secteurs ministériels en matière de changements climatiques. Sa mission est d'assurer l'évaluation des impacts potentiels des changements climatiques sur la santé humaine, en plus de proposer des solutions dans le traitement de ces impacts. Il assure également que les actions prises par le gouvernement du Canada, pour diminuer les impacts et permettre l'adaptation aux changements climatiques



Encourager l'action

mondiaux, tiennent compte des implications des changements climatiques sur la santé et qu'elles traitent de leurs impacts potentiels.

Santé Canada,
www.hc-sc.gc.ca/francais/climat.htm
Mark Raizenne, (613) 954-0161,
Mark_Raizenne@hc-sc.gc.ca

Alberta

Climate Change Central

Le projet *Climate Change Central* a été annoncé en novembre 1999 comme partenariat entre les secteurs public et privé pour mettre en œuvre les recommandations clés de la table ronde provinciale sur les changements climatiques. *Climate Change Central* est un catalyseur pour les gouvernements, les municipalités, les entreprises, les institutions, les organisations non gouvernementales et les particuliers afin

de mettre l'accent sur une stratégie relative aux changements climatiques, sur le renforcement de l'éducation et des capacités, ainsi que sur la technologie. Le premier ministre Ralph Klein est le président exécutif du *Climate Change Central*. Le ministre de l'Environnement de l'Alberta et David Tuer, président et chef des opérations de la PanCanadian Petroleum Limited, sont les coprésidents. Treize chefs d'entreprises et de la collectivité apportent une vaste gamme d'expertise au conseil de *Climate Change Central*, qui inclut aussi des représentants des milieux environnementalistes et universitaires, des municipalités et des industries qui participent aux changements climatiques.

www.climatechange.gov.ab.ca
Raymond Stemp, (780) 427-2303,
raymond.stemp@gov.ab.ca

